



**Fiche de présentation de la Formation
Professionnelle Agricole
et Rurale au Maroc**

Géographie

- **Superficie** : 710 850 Km² découpés en 16 régions administratives. (les Wilayas).
- Délimité au Nord par le Détroit de Gibraltar et la Mer Méditerranée, au Sud par la Mauritanie, à l'Est par l'Algérie et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. **La côte marocaine s'étend sur 3500 km.**

Climat :

- ◆ Le climat dominant au Maroc est méditerranéen ; Ouest et Nord : tempéré par l'Océan Atlantique ; Intérieur du pays : continental avec des écarts importants de températures ; Atlas : humide, enneigement fréquent ; Sud : climat désertique.

Chaines montagneuses et principaux sommets :

- ◆ Rif, point culminant à 2465 m ; Moyen Atlas, point culminant à 3326 m ; Haut Atlas, point culminant à 4455 m ; Anti Atlas, point culminant à 2531 m

Principaux fleuves :

- ◆ Draa 1200 km ; Oum Rbiâ 600 km ; Sebou 500 km ; Moulouya 450 km ; Tensift 270 km ; Ziz 270 km ; Bouregreg 250 km

Démographie

- ◆ 30,9 millions d'habitants dont la moitié de moins de 25 ans
- ◆ 43 % de la population est rurale

DONNEES GENERALES SUR LE MAROC

Culture :

- ◆ **Langue officielle :** arabe
Dialecte : berbère
- ◆ **Musique traditionnelle marocaine :**
 - Musiques régionales
 - Al Ala : Musique Andaluci Marocaine : vestige de la civilisation hispano-maghrébine
 - Melhoun : chanson populaire arabe
 - **Gnaoua** : Ce sont généralement les descendants d'anciens esclaves issus de populations originaires d'Afrique Noire. Les Gnaoua qui se sont constitués en confréries à travers le Maroc sont des maîtres musiciens, des joueurs de crotales ...

Economie :

Indicateurs économiques de l'année 2008 :

◆ PIB	688 843 Millions DH
- Valeur ajoutée agricole (y compris pêche)	90 690 Millions DH
- Valeur ajoutée hors agricole	528 542 Millions DH
- Impôts nets	69 211 Millions DH
◆ PIB / Hbt	22 095 DH
◆ Revenu net / Hbt	23 889 DH
◆ Taux d'investissement	33,1%
◆ Taux d'épargne	28,6%
◆ Dépenses de consommation finale des ménages	413 592 Millions DH
◆ Dépenses de consommation finale des administrations	118 336 Millions DH
◆ Formation brute du capitale fixe	227 902 Millions DH
◆ Exportation des biens et services	252 804 Millions DH
◆ Importations des biens et services	346 119 Millions DH
◆ Revenu national brut disponible	744 793 Millions DH
◆ Epargne nationale brute	212 865 Millions DH

Autres indicateurs de l'année 2009

- ◆ Taux d'inflation 2,20 %
- ◆ Taux de chômage 9,60 %

Économie ouverte :

- OMC (1995) . ZLE : UE (2000) . ZLE avec 4 pays arabes (2003) . EUA (2004) ;
Turquie (2004)

L'AGRICULTURE

I- Données Générales

STRUCTURE FONCIERE

- Superficie totale du Maroc : 71 Millions d'hectares
- Superficie agricole utile (SAU) : 9,2 Millions d'hectares
- Exploitations :
 - ✓ Nombre : 1.496.349
 - ✓ Femmes exploitants agricoles : 66.395 (4,3%)
 - ✓ Age moyen des exploitants agricoles : 52 ans
- Répartition de la SAU et du nombre d'exploitations :
 - ✓ 70% des exploitations ont moins de 5 ha sur 24% SAU
 - ✓ 26% des exploitations ont 5-20 ha sur 43% SAU
 - ✓ 4% des exploitations ont plus de 20 ha sur 32% SAU
- Parcelles :
 - ✓ Nombre moyen de parcelles par exploitation est de 6,4
 - ✓ Superficie moyenne par parcelle de 0,92 ha.

RESSOURCES HYDRIQUES

- Potentiel hydrique : 22 Milliards de m³.
- Potentiel mobilisable : 17,5 Milliards, soit 67%.
- Volume mobilisé : 13,5 milliards de m³, soit 71,4 %
- Superficie irriguée : 1,5 Millions d'hectares.
- Utilisation : Agriculture : 80%, Autres : 20%

STRUCTURE DE L'OCCUPATION DE LA S.A.U

- Céréales : 68%
- Jachère : 12,7%
- Arboriculture fruitière : 8,8%
- Autres cultures : 10,5%
- Cultures sous serres : (15.000 ha)

FACTEURS DE PRODUCTION

- Mécanisation : 1 tracteur pour 202 ha
- Fertilisation : Pratiquée par 51,2% des exploitations.
- Semences certifiées utilisées par 16,1% des exploitations
- Pesticides : utilisés par 33% des exploitations

ELEVAGE

- Exploitations pratiquant l'élevage : 74 %
 - ✓ Bovins : 2,5 millions de têtes
 - ✓ Ovins : 16,7 millions de têtes
 - ✓ Caprins : 5,7 millions de têtes
 - ✓ Camelines : 150.000 têtes
 - ✓ Equidés : 1,7 millions de têtes
 - ✓

COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES

✓	Céréales	: entre 30 et 75% selon les années
✓	Laits	: 90%
✓	Sucre	: 56 à 60%
✓	Fruits et viandes	: 100%
✓	Huiles alimentaires	: 20%

II - Production agricole

Le secteur agricole constitue l'épine dorsale du tissu socio-économique marocain, il est le principal employeur du pays : 40 % de la population active dépend du secteur agricole, qui représente 78 % de l'emploi en milieu rural. Le secteur agricole contribue pour 11 à 18 % du PIB selon les années. L'économie du pays tourne toujours au rythme de la pluviométrie et donc de la campagne agricole.

Pour sa part, le secteur de la pêche contribue pour près de 2,5 % au PIB national et pour 56 % aux exportations des produits alimentaires. Il emploie près de 450 000 personnes dont 152 000 marins. La production globale moyenne au cours des 5 dernières années s'élève à plus de 900 000 t pour une valeur de 410 M€ en 2004.

L'agriculture marocaine se caractérise également par la rareté de la terre et du **morcellement des exploitations**. Seules 13 % des terres sont considérées comme surface agricole utile (SAU).

Le mode d'exploitation principal est familial et le taux d'analphabétisme atteint 67 % en milieu rural. Par conséquent, les structures foncières restent très défavorables à la modernisation. **Le morcellement des propriétés rend difficile la pratique d'une agriculture performante et extensive.**

Le secteur de l'élevage constitue l'une des composantes importantes de l'économie agricole du Maroc, participant à 30 % de la valeur ajoutée agricole et employant environ 20 % de la population rurale active.

L'évolution des effectifs du cheptel dépend fortement des conditions climatiques de l'année. Ainsi, le nombre de bovins varie entre 2,4 et 3,7 millions de têtes. Pour les ovins, les effectifs varient entre 13 et 17 millions de têtes.

Les terrains de parcours couvrent environ 53 Mha, soit 74 % du territoire national.

L'industrie **agroalimentaire** (IAA) occupe une place stratégique dans l'économie marocaine. Le secteur compte plus de 1600 entreprises qui représentent 25 % du total des établissements industriels. Les industries agroalimentaires marocaines réalisent un chiffre d'affaires, hors tabacs, de 4,9 Mds € dont près de 1,2 Mds € à l'export.

III - Politique agricole

Le Maroc a décidé depuis 2008 de replacer l'agriculture au rang des priorités. L'objectif de la nouvelle politique, le **plan « Maroc vert »**, est la modernisation des exploitations, notamment les petites et moyennes, avec des projets d'investissements visant à rendre le secteur performant. Les enjeux du Plan Maroc Vert sont la relance du développement économique du pays, la réduction de la pauvreté et par conséquent aussi le maintien de la stabilité du pays. Le projet comporte deux volets :

- La création de **grands pôles économiques** : ce volet concerne les régions agricoles riches et nécessite d'attirer des **capitaux** extérieurs et de mobiliser l'épargne ;
- Le **développement de la petite agriculture solidaire** : ce volet plus délicat, concerne les **petites exploitations** situées dans des **zones difficiles** (montagne, zones sahariennes,...).

IV - Échanges commerciaux

Le Maroc exporte pour 1,95 Mds € de produits agroalimentaires, et importe pour 1,8 Mds €, soit un solde légèrement positif de 163 M€ en 2006. Le pays, important exportateur de primeurs et d'agrumes, est structurellement déficitaire en produits de base comme les céréales, le sucre et les oléagineux. Le taux d'autosuffisance varie de 30 à 75 % pour les céréales et s'élève en moyenne à 50 % pour le sucre. Bien que le secteur agricole ne bénéficie que de 10 % des investissements globaux, les recettes

en devises que procurent l'agriculture, la pêche et les industries agroalimentaires représentent **35 % des exportations marocaines globales.**

Les secteurs importants à l'export sont les conserves de légumes, les produits de la mer (conserves, farines et poudres de poisson) et des agrumes, La couverture des besoins intérieurs est réalisée par l'industrie sucrière (4 raffineries et 13 sucreries), l'industrie laitière (12 sociétés et coopératives implantées dans différentes zones de production) et le secteur meunier (160 minoteries).

V - Accords internationaux

- ◆ Le 1er juin 2004, le Maroc a signé un accord de **libre échange** avec les **États-Unis** avec pour objectif la libéralisation du commerce de la plupart des produits selon un calendrier de démantèlement tarifaire sur une période de 25 ans. Cet accord est entré en vigueur en 2006.
- ◆ Le Maroc est membre de l'**OMC** depuis 1995.
- ◆ Avec l'UE, un **accord d'association** a été signé en 1996 et est entré en vigueur en mars 2000. L'objectif de cet accord, qui s'inscrit dans le cadre du processus de Barcelone, est la mise en place d'une zone de **libre échange** à l'horizon 2014 avec mise en œuvre progressive d'une libéralisation réciproque des échanges des produits agricoles et de la pêche.

FORMATION PROFESSIONNELLE

❖ Systeme Educatif

- Personnes scolarisées : 6 Millions
 - 0,3 Millions par la F.P Publique et Privée
 - 0,3 Millions par Enseignement Supérieur
 - 5,5 Millions par Secteur Public (Gratuit).

❖ Conception de la Formation Professionnelle

Considérée comme deuxième priorité par la « Charte Nationale d'EDUCATION FORMATION », la Formation Professionnelle est clairement distinguée de l'Education Nationale, elle dépend d'un Ministère propre et d'un établissement public qui prend en charge son pilotage (OFPPT). Son rattachement au Ministère de l'Emploi est fait pour montrer bien l'adéquation entre la notion de l'Emploi et la notion de F.P.

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) a vu sa création en 1974 et une réforme en 1984 pour plus d'adéquation avec le milieu productif et plus de participation des professionnels à l'élaboration des programmes, au suivi et financement,

La F.P. est fortement ouverte sur le secteur Privé. Celui-ci bénéficie de plusieurs types d'encouragements d'ordre pédagogique, technique, fiscal etc... Elle est structurée autour de 2 activités : - F.P initiale et F.P en cours d'Emploi.

Le pilotage de la F.P est assuré par différents acteurs : Etat, Régions, Employeurs, Syndicats, Entreprises et Branches Professionnelles.

L'infrastructure compte à peu près 2.200 Etablissements (500 Publics et 1.700 Privés). Mais le secteur Public reste largement important en terme de lauréats (Privé 37%, Etat : 63%).

- Effectif annuel des stagiaires (2007/2008) : 165.000
- Stagiaires formés (jusqu'à 2007/2008) : 400.000

Le financement est assuré principalement par le budget général de l'Etat et la taxe de la Formation Professionnelle (75%) à coté de la contribution des bénéficiaires (20%) et les Dons et coopération internationale (5%).

❖ Les niveaux de Formation Professionnelle

- Spécialisation (1 à 2 ans) : Certificat de FP
- Qualification (2 ans) : Certificat de QF
- Techniciens (2 ans) : Diplôme Technicien
- Technicien Spécialisé (2 ans) : D.T.S

❖ Les modes de Formation Professionnelle

- Résidentielle : 68,5% des stagiaires;
- Apprentissage : 12,6% des stagiaires;
- Alternée : 6,8% des stagiaires;
- Cours du soir : 12,1% des stagiaires.

FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

PROPREMENT DITE

La formation professionnelle vise la promotion de l'emploi et le rehaussement du niveau de qualification des ressources humaines du pays en vue du renforcement de la compétitivité de son économie. Le système de formation professionnelle s'efforce d'adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises et par là, augmenter l'employabilité des lauréats et faciliter leur insertion dans la vie professionnelle. Dans ce cadre plusieurs études ont été réalisées ; particulièrement 3 études stratégiques en 2008 :

1. Schémas directeurs régionaux pour la formation par apprentissage des jeunes ruraux (au niveau de 8 bassins d'emploi agricole);
2. optimisation de l'offre et des durées de formation (niveaux Spécialisation et Qualification);
3. plan stratégique de développement de l'approche par compétences.

Ces études ont recommandé la révision de l'offre de formation professionnelle agricole actuelle pour qu'elle puisse mieux répondre à la demande des professionnels et du marché du travail, la restructuration des filières de formation, l'adoption de l'approche filière et la régionalisation de l'offre de formation.

I - MISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE :

Une double finalité :

- Accompagner les politiques sectorielles de développement de l'agriculture ;
- Contribuer à la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Dans cette perspective, le système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle agricole a fondé ses missions sur les axes suivants :

- Mission de Formation initiale professionnelle agricole qui vise à :

- Satisfaire les besoins des entreprises et exploitations agricoles en ressources humaines qualifiées ;
- Contribuer à l'amélioration des performances et de la compétitivité des entreprises et exploitations agricoles ;

- Mission de Formation technique qui vise à :

- Faire acquérir aux jeunes stagiaires les connaissances techniques leur permettant de poursuivre des études supérieures agronomiques de longue ou de courte durée ;
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir sur le milieu agricole et rural et d'assimiler ses particularités sociales, culturelles et économiques ;

- Mission d'insertion sociale et professionnelle en milieu rural des jeunes à travers :

- La formation par apprentissage des jeunes ruraux déscolarisés en vue de leur faire acquérir un savoir-faire et une qualification favorisant leur insertion dans la vie active ou d'assurer la relève au niveau des exploitations agricoles ;
- La formation des jeunes promoteurs à la création d'entreprises agricoles ;
- Le suivi et l'appui à l'insertion des lauréats des établissements de la formation professionnelle.

- Mission de Formation continue des ressources humaines du secteur agricole (agriculteurs et main d'œuvre agricole, maîtres de stage, formateurs, techniciens, etc) :

Le dispositif dispose de sept centres de formation continue utilisés pour la formation des ressources humaines des établissements de formation professionnelle et du Département de l'Agriculture.

II- DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE :

Deux types de formation sont assurés par le dispositif : une formation diplômante pour les niveaux Technicien spécialisé, technicien et ouvrier qualifié ; et une formation certifiante pour les niveaux spécialisation, « apprentissage » et pour la préparation du Baccalauréat agricole. Par ailleurs, plusieurs collèges ruraux (30) s'appuient sur les ressources humaines du dispositif pour l'enseignement de la technologie agricole.

1-Formation professionnelle agricole initiale

La formation initiale est assurée par 44 établissements de formation comprenant :

- 8 Instituts Techniques Agricoles Spécialisés en Agriculture (ITSA), formant des techniciens spécialisés, des techniciens et des ouvriers qualifiés ;
- 11 Instituts techniques Agricoles (ITA) formant des techniciens et des ouvriers qualifiés ;
- 25 Centres de Qualification Agricole (CQA) formant des ouvriers qualifiés.

2- Formation professionnelle par apprentissage des jeunes

Les 44 établissements du dispositif assurent également la formation par apprentissage des jeunes ruraux.

3- Enseignement technique agricole

L'enseignement technique est assurée par :

- 9 lycées préparant le baccalauréat des Sciences agronomiques dont deux relèvent du Ministère de l'Education Nationale ;
- 30 collèges ruraux relevant du MEN dispensant la formation en technologie agricole par les enseignants du Ministère de l'Agriculture,

La capacité d'accueil et d'hébergement du dispositif est de près de 40000 places réparties comme suit :

Établissements	Nombre	Capacité d'accueil
ISTA	8	930
ITA	13	830
CQA	19	1200
LA	9 (*)	810 (*)

* : dont 6 LA relèvent du MAPM d'une capacité de 540

Deux modes de formation sont adoptés :

- La formation professionnelle agricole par alternance consacre 50% de la durée de la formation à la formation pratique en entreprise. Actuellement, un réseau de 1500 entreprises et exploitations agricoles sélectionnées assure la formation pratique des stagiaires ;
- La formation professionnelle agricole par apprentissage : 80% de la formation est réalisée en entreprise. Elle est destinée aux jeunes ruraux déscolarisés et ceux ayant achevé les cours d'alphabétisation fonctionnelle, notamment les fils et filles d'agriculteurs qui désirent assurer la relève de leurs parents à la tête de l'exploitation agricole familiale.

III – FILIERES ET NIVEAUX DE FORMATION :

✓ formation professionnelle initiale :

Le dispositif de la formation professionnelle agricole offre actuellement la formation professionnelle initiale diplômante dans 3 niveaux de formation et une vingtaine de filières :

- les Instituts des Techniciens Spécialisés en Agriculture (ITSA) : 8 ITSA assurent la formation de Techniciens Spécialisés dans 08 filières et peuvent assurer également la formation des niveaux de Techniciens et d'Ouvriers Qualifiés.
- Les Instituts Techniques Agricoles (ITA) : 11 ITA assurent la formation de techniciens dans 06 filières et peuvent assurer également la formation du niveau d'ouvriers qualifiés.
- Les Centres de Qualification Agricole (CQA) : 25 CQA assurent la formation des ouvriers qualifiés dans 4 filières.

Le tableau suivant présente les filières de formations par niveau :

Filières de la formation initiale alternée	
Niv de formation	Filières de formation
Technicien spécialisé (08 filières)	<ul style="list-style-type: none"> - Électromécanique - Gestion et Maîtrise de l'eau - Topographie - Gestion des Entreprises Agricoles - Technico Commercial en Intrants agricoles (en APC) - Technico Commercial en cultures Ornementale et aménagement paysager - Aviculture (en APC) - Elevage des Ruminants
Technicien (06 filières)	<ul style="list-style-type: none"> - Polyculture – Élevage - Horticulture (en APC) - Mécanique Agricole/ Agro-équipement (en APC) - Élevage - Elevage Bovin-Ovin-caprin (en APC) - Eaux et Forêts
Ouvrier qualifié (04 filières)	<ul style="list-style-type: none"> - Élevage - Mécanique Agricole - Horticulture - Polyculture-élevage

✓ **formation par apprentissage des jeunes ruraux:**

Cette formation est dispensée dans 20 métiers. Les effectifs et les filières de formation ont été déterminés par une étude qui a mis en place des schémas directeurs de la formation par apprentissage dans les principaux bassins d'emploi agricole du pays (cf. tableau ci-après) :

✓ **Formation par apprentissage des jeunes détenus**

La formation par apprentissage des jeunes détenus est régie par une convention cadre entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, le Ministère de la Justice et la Fondation Mohamed VI pour la réinsertion des jeunes détenus.

Dans le cadre de la dite convention, les établissements de la formation professionnelle agricole ont formé un effectif de 1481 jeunes détenus dans 17 métiers agricoles.

Les établissements de la formation professionnelle agricole disposant la formation des jeunes détenus sont en nombre de 16.

Les principaux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la formation par apprentissage des détenus sont :

- ◆ L'éloignement des établissements pénitentiaires par rapport aux établissements de la formation professionnelle agricole.
- ◆ Dans la majorité des cas, l'effectif des apprentis inscrits est trop faible par rapport à la norme minimale fixé pour ce mode de formation qui est de 20 apprentis par classe.
- ◆ L'insuffisance des supports pédagogiques et des intrants agricoles nécessaires pour la formation au niveau des établissements pénitentiaires.

IV- PROJETS EN COURS :

Plusieurs projets sont en cours de réalisation avec plusieurs partenaires :

1. Coopération maroco-canadienne :

➤ **Projet APC I: 2003-2009**

Le projet « Appui à l'implantation de l'approche par compétences en vue de sa généralisation à l'ensemble du système de formation professionnelle (projet APC)» Ce projet vise à augmenter la capacité d'adaptation des ressources humaines pour accompagner la mise a niveau de l'économie marocaine en prévision de l'instauration d'une zone de libre échange et à appuyer les différents opérateurs de formation dans la ré ingénierie des diverses composantes du système de formation professionnelle selon l'approche par compétences.

2. Coopération Maroc-Andalouse :

➤ Projet TRANSFORMAN

Le projet TRANSFORMAN « Formation Professionnelle et Transfert de technologie » s'inscrit dans le cadre de la continuité des activités de coopération avec l'IFAPA (Institut de Recherche, de Formation Agricole et de la Recherche-Andalousie).

Le projet TRANSFORMAN qui a démarré en janvier 2008, avait pour objectif de mettre à la disposition du Maroc les moyens méthodologiques, humains et matériels nécessaires pour assurer un meilleur transfert de technologie dans le domaine de la formation professionnelle agricole.

➤ Projet FORMAGRI II

Ce Projet de coopération en matière de formation professionnelle agricole des fils et filles d'agriculteurs du Nord du Maroc (FORMAGRI II) est en cours de mise en œuvre. Les activités programmées dans ce projet sont :

- L'édition des manuels
- La formation de 40 formateurs sur l'application des manuels
- L'équipement des centres de formation
- La réalisation d'essais et de démonstration
- L'échange d'expérience et de visite entre les établissements de formation marocains et andalous.

3. Coopération avec l'USAID

Le projet « advancing learning and employability for a better future : ALEF 2004-2009 » a été réalisé avec l'USAID. Il vise à améliorer l'apprentissage et l'employabilité des jeunes lauréats de la formation professionnelle agricole en renforçant la qualité et la pertinence de l'éducation de base et de la formation professionnelle afin de mieux les préparer à l'insertion dans la vie socio-professionnelle.

V- STRATEGIE POUR L'AMELIORATION DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

1- Plan stratégique de développement de l'approche par compétences 2009-2017 :

L'APC constitue aujourd'hui un choix du gouvernement pour le développement et/ou la restructuration de tous les programmes d'éducation et de formation (mise en adéquation avec la Charte Nationale d'Éducation et de Formation).

Un plan stratégique qui vise l'élargissement progressif de l'APC à l'ensemble des établissements de la formation professionnelle agricole préconise deux phases lui permettant à l'horizon 2017, de généraliser l'APC à l'ensemble de l'offre de formation agricole :

- La première phase (2009-2012) : consiste en l'élargissement de l'APC à 9 établissements agricoles pilotes têtes de réseaux ;
- La seconde phase (2012-2017) : les établissements pilotes vont disséminer l'expertise acquise en APC en vue de généraliser l'approche à l'ensemble des établissements de formation professionnelle agricole.

2- Plan d'action 2008-2012 pour la formation par apprentissages des jeunes ruraux :

la mise en place de schémas directeurs de la formation par apprentissage des jeunes ruraux au niveau des principaux bassins d'emploi agricole. Le plan d'action 2008-2012 prévoit les actions suivantes :

- ✓ La formation de 60.000 jeunes ruraux, fils et filles d'agriculteurs sur une vingtaine de métiers ;
- ✓ La construction de six nouveaux CFA
- ✓ L'extension de sept CFA
- ✓ La création de deux CFA intra-entreprises ;)..

3- Optimisation de l'offre (filiales et durées) de formation :

Elle vise l'adaptation des durées de formation pour les niveaux spécialisation et qualification pour que les programmes soient basés sur la durée nécessaire à l'acquisition des compétences et non pas sur deux années académiques comme c'est le cas actuellement. Les objectifs sont :

- La rationalisation, l'harmonisation et l'amélioration de l'offre de formation dans les perspectives d'avoir pour un même métier ou profession un même programme dispensé par tous les opérateurs de formation ;
- L'optimisation de l'utilisation des ressources et l'augmentation du nombre des bénéficiaires de la formation professionnelle ;
- L'évaluation des opérations d'optimisation conduites depuis 2003 et la mise à niveau juridique pour délivrer les diplômes aux lauréats.

Plan d'émergence industrielle :

L'Etat, par le biais du pacte National pour l'Emergence Industrielle, s'est engagé à appuyer le développement du secteur agroalimentaire à travers la promotion d'une stratégie volontaire reposant sur cinq initiatives portant sur le développement des filiales à fort potentiel à l'export ; la restructuration des filiales des denrées de base nationales ; un d'appui ciblé en faveur des « filiales intermédiaires » ; une formation adaptée au secteur ; et un réseau d'agropoles au niveau des principales régions économiques du pays.

Source : Direction de L'enseignement, de la formation et de la recherche/MAPM

BILAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

- ❖ **Effectifs formés** : - 13.000 Cadres Supérieurs - 20.000 Techniciens - 13.000 Ouvriers Qualifiés
- 2.500 Bacheliers
- ❖ **Nombre de lauréats annuel (moyenne)** : 300 ingénieurs et docteurs vétérinaires ; 1700 Techniciens ;
500 ouvriers qualifiés
- ❖ **Taux d'insertion** : 60%
- **Points forts**
 - ✓ Une implantation en milieu rural de la majorité des établissements de formation professionnelle agricoles. Ces établissements couvrent presque la totalité des différentes régions du pays ;
 - ✓ Organisation des établissements de formation professionnelle en 9 réseaux et institutions au niveau des réseaux de conseils régionaux de perfectionnement présidés par des professionnels ;
 - ✓ Disponibilité d'un savoir faire important dans le domaine de la formation professionnelle agricole.
- **Points faibles**
 - ✓ la formation professionnelle agricole initiale ne représente que 2 % de la formation professionnelle au niveau national, ce qui n'est pas en corrélation avec l'importance du secteur agricole ;
 - ✓ L'insuffisance des places pédagogiques disponibles : une moyenne de trois candidats pour chaque place pédagogique offerte ;
 - ✓ les budgets de fonctionnement alloués aux établissements de formation (alimentation des stagiaires, carburant, ..etc) sont en diminution alors que les effectifs des stagiaires et les prix des produits alimentaires et de carburant ne cesse d'augmenter ;
 - ✓ L'insuffisance du personnel pédagogique, administratif et d'appui au niveau de la majorité des établissements professionnels agricole, ce qui entrave la bonne marche de la formation (certains établissements fonctionnent sans aucun formateur ni personnel d'appui). D'où la nécessité et l'urgence de trouver une solution à ce problème.

DESEQUILIBRE ENTRE LE RURAL ET L'URBAIN :

- Malgré que l'agriculture est placée au carrefour d'enjeux essentiels pour le Maroc notamment :
 - ◆ Rôle déterminant pour le développement rural et pour la croissance économique du pays.
 - ◆ Principal pourvoyeur d'emploi : 80% au niveau rural et 46% au niveau national.
 - ◆ Couverture des besoins alimentaires et procuration des devises.
 - ◆ Hébergement de 43% de la population totale.
- Malgré les avancées de la formation professionnelle, le monde agricole et rural continue à présenter des signes inquiétants dans ce domaine.
 - ◆ 60% des ruraux sont analphabètes contre 13% à l'échelle nationale.
 - ◆ 81% des exploitants agricoles sont analphabètes.
 - ◆ 76% des enfants de 9 à 14 ans qui ne vont pas à l'école sont issus du milieu rural.

- ◆ Le secteur agricole n'a bénéficié que de 10% de l'effectif des lauréats de la F.P. Rapporté au nombre d'exploitants, ce taux ne représente que 3%.

QUELQUES ELEMENTS DE DEBAT

- Le poids de la démographie : le taux d'urbanisation actuel n'a pas soulagé le rural. La population rurale continue toujours à accroître. d'où une pression sur les richesses, notamment sur le foncier.
 - Forte demande d'emploi par les jeunes en âge d'activité.
 - Le faible taux de croissance de l'agriculture du aux aléas climatiques et au sous investissement.
 - La formation, a elle seule ne peut résoudre les difficultés de l'agriculture. Elle n'est qu'un facteur de production parmi d'autres comme le foncier, la mécanisation, le financement, l'eau etc... Elle ne peut donner de résultats que si elle est intégrée dans une stratégie de développement globale.
 - La formation continue des adultes est presque inexistante, par manque d'exploitations structurées à l'instar de l'URBAIN. Les exploitants agricoles adultes sont à 81% analphabètes.
 - La formation alternée, flambeur de la F.P a montré ses limites à cause de l'incapacité des exploitations agricoles à exercer la fonction de la formation pratique.
 - La formation résidentielle reste prédominante.
 - rôle des agences de promotion des compétences dans l'accompagnement des lauréats à l'auto-emploi et au montage des projets. cf : ANAPEC au Maroc
 - Les mécanismes de financement de la F.P à l'amont et l'aval doivent être clairs et précis aussi bien dans l'allocation des ressources que dans la gestion.
 - L'importance de la mise en place des agences de financement des projets des lauréats.
 - l'efficacité des organes de pilotage : choix des acteurs motivés.
 - Fixation des objectifs qui tiennent compte de plan de développement sectoriel.
- Ex. de Maroc** : - Lancement du plans V 2008/2009 / 20012/2013 pour la formation de 650.000 jeunes
- 194.000 stagiaires en formation.

CONCLUSION :

Le monde du travail et la F.P. devraient partager une stratégie commune.

Les ajustements structurels et l'abandon des activités non compétitives sont à l'origine de la marginalisation de l'agriculture et du monde rural.

Toutes les réformes apportées à la F.A.R n'avaient que très peu d'impact en absence d'une stratégie de développement agricole en parallèle.